

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Bremsenreiniger
- **Emploi de la substance / de la préparation** Detergent
- **Producteur/fournisseur:**
OLMO Reinigungstechnik GmbH
Werner-von-Siemens-Straße 5b
D-58730 Fröndenberg
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Produktsicherheit
vertrieb@olmo.de
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Giftnotruf Berlin Tel. 0049 (0)30 30686790
Beratung in Deutsch und Englisch

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.



Danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Attention

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.



H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

Nom du produit: Bremsenreiniger

(suite de la page 1)

- **Prévention:**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
- **Intervention:**
 - P301+P310 **EN CAS D'INGESTION:** appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- **Stockage:**
 - P405 Garder sous clef.
- **Élimination:**
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:** néant
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après contact avec la peau:**
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
 - Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
 - Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
 - Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

Nom du produit: Bremsenreiniger

(suite de la page 2)

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:** Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

Nom du produit: Bremsenreiniger

(suite de la page 3)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Aromatique

· **Changement d'état**
Point d'ébullition: Non déterminé.

· **Point d'inflammation:** < 0°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité à 20°C:** 0,73 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** non applicable

· **Viscosité:**
Cinématique à 20°C: 7 s (DIN 53211/4)

· **Teneur en solvants:**
Solvants organiques: 0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter:**
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
 Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Irritant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

Nom du produit: **Bremsenreiniger**

(suite de la page 4)

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
oui
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 33
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage:** II
- **Etiquette de danger:** 3
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta léger (pétrole), hydrotraité)
- **Code de restriction en tunnels** D/E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1993
- **Label** 3

(suite page 6)

B

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.04.2011

Révision: 11.04.2011

Nom du produit: Bremsenreiniger

(suite de la page 5)

· Groupe d'emballage:	II
· No EMS:	F-E,S-E
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Désignation technique exacte:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light)
· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:	
· No ID ONU:	1993
· Désignation technique exacte:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light)
· "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II	

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xn Nocif
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
- **Phrases R:**
11 Facilement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S:**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
24 Éviter le contact avec la peau.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit
- **Contact:** Hr. Beskow
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals